



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 5 septembre 2017

31. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2840 en date du 29 août 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction
du commissaire Mohamed Maazami pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami
pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 31 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 5 septembre 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Sylvie Gallant
Secrétaire générale adjointe

SG/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-2840

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(M. Mohamed Maazami)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 29 août 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 250.00 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION



Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
29-août	M. Mohamed Maazami	16)a)i	18)e	Festival Artival - Publicité	250,00 \$
					250,00 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1